

CAP HÉBERGEMENT TOURISTIQUE POUR TOUS

STRUCTURES LÉGÈRES D'HÉBERGEMENT EN PLEIN AIR - Type « Abricyclo »



Les dossiers présentés au titre du « CAP Hébergement Touristique pour Tous » seront appréciés au regard des critères ci-dessous et de la qualité du projet.

POUR QUI ?

Bénéficiaires

- Très petite entreprise (TPE), petite ou moyenne entreprise (PME) inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et immatriculée au centre de formalités des entreprises concerné (CFE)
 - Société Civile Immobilière (SCI) adossée à une société d'exploitation détenant plus de 50 % des parts de la SCI
 - Association type loi 1901
 - Etablissement public ou collectivité territoriale
- Important :** Pour déposer une demande de subvention, le siège social doit obligatoirement être domicilié en région Centre-Val de Loire

Types d'hébergements

- Structures légères d'hébergement type « Abricyclo » (**hormis les mobile-home**) qui doivent :
- Avoir une capacité de 2 à 6 personnes par structure
 - Proposer la location à la nuitée

LES CRITÈRES OBLIGATOIRES DEVANT ÊTRE SATISFAITS APRÈS TRAVAUX

La ou les structure(s) légère(s) d'hébergement doi(vent)t être installée(s) dans :

- Un camping ou un parc résidentiel de loisirs classé « tourisme » deux étoiles minimum
- OU**
- Un établissement agréé du secteur social et solidaire ou classé tourisme pour les villages-vacances

Les campings, les parcs résidentiels de loisirs ou les établissements du secteur social et solidaire doivent :

- Être ouvert 6 mois/an minimum
- Être commercialisé par Internet
- Adhérer à la Place de marché régionale

Renseignements en cliquant sur le logo suivant :



Ces établissements doivent :

- Adhérer à la marque « Accueil Vélo »

Renseignements en cliquant sur le logo suivant :

OU

- Adhérer au label « Cheval Etape »

Renseignements en cliquant sur le logo suivant :



COMMENT LA RÉGION PEUT-ELLE M'ACCOMPAGNER ?

J'AI UN PROJET



JE PEUX SOLLICITER



DE CRÉATION DE MON ÉTABLISSEMENT



Une aide simplifiée



PROJETS AIDÉS

Création de structure(s) légère(s) d'hébergement dédiée(s) à l'accueil des « randonneurs »

- qui répondent aux besoins essentiels des randonneurs : aires de stationnement pour vélo, stations de gonflage, de lavage et de réparation, bornes de recharge accélérée pour les Vélos à Assistance Electrique (VAE), points d'eau, installations dédiées à la randonnée équestre, sanitaires mutualisés...
- qui privilégient l'utilisation de matériaux durables (bois normalisé Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC), éco matériaux, éléments recyclables ...) et qui font appel à des solutions techniques innovantes (alimentation électrique par panneaux solaires...),
- qui sont implantées dans un environnement paysager agréable et sonore apaisé.

Exemples :



Camping
La Gâtine de Bléré (37)



Camping de
Saint-Père-Sur-Loire (45)

<p>DÉPENSES ÉLIGIBLES</p>	<p>Dépenses en investissement liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Aux frais d'acquisition, de construction et de montage de(s) structure(s) légère(s) d'hébergement <input checked="" type="checkbox"/> A la création d'équipements et de services liés à ces structures 				
<p>CALCUL DE L'AIDE RÉGIONALE</p>	<p>La subvention est calculée en fonction du nombre de structure(s) légère(s) d'hébergement et du coût de l'installation :</p> <table border="1" data-bbox="763 568 1738 659"> <thead> <tr> <th>Type d'hébergement</th> <th>Subvention maximale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hébergement léger pour itinérants</td> <td>2 000 € par hébergement</td> </tr> </tbody> </table> <p>Aide régionale maximale par projet : 10 000 €</p> <p>Le taux de financement régional est plafonné par projet à hauteur de 30% du coût de l'installation, acquisition comprise.</p>	Type d'hébergement	Subvention maximale	Hébergement léger pour itinérants	2 000 € par hébergement
Type d'hébergement	Subvention maximale				
Hébergement léger pour itinérants	2 000 € par hébergement				
<p>CONDITIONS D'ATTRIBUTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Les dépenses éligibles doivent être supérieures à 6 000 € <input checked="" type="checkbox"/> L'aide régionale ne peut pas être cumulée avec une autre aide de la Région sur le même projet d'hébergement <input checked="" type="checkbox"/> Pour chaque bénéficiaire, une nouvelle aide régionale est possible après un délai de 3 ans, et sous réserve que la précédente ait été soldée 				

COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ?

<p>À QUEL MOMENT DÉPOSER MA DEMANDE ?</p>	<p>Après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> avoir finalisé les phases de définition et de conception de mon projet <input checked="" type="checkbox"/> avoir créé la (les) structure(s) juridique(s) propriétaire/gestionnaire de l'établissement <input checked="" type="checkbox"/> avoir rassemblé l'ensemble des documents à fournir pour ma demande de subvention <p>Avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> d'engager les travaux (<i>aucun devis, bon de commande ou marché de travaux ne doit être validé avant le dépôt de ma demande de subvention</i>)
<p>PRINCIPAUX DOCUMENTS À FOURNIR¹</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Devis : <ul style="list-style-type: none"> ✓ détaillés par poste de dépenses (<i>décompte détaillé [et description] de chaque prestation en quantité et en prix unitaire ; prix horaire ou forfaitaire de main d'œuvre...</i>), ✓ établis en HT et TTC et précisant les taux de TVA applicables, ✓ datés de moins de 6 mois, ✓ établis par des professionnels. <input checked="" type="checkbox"/> Plans : plan de situation, plan de façade et plan des pièces <input checked="" type="checkbox"/> Extrait Kbis de moins de six mois pour les TPE, PME et SCI <input checked="" type="checkbox"/> Avis de situation au répertoire SIRENE de moins de 6 mois (<i>hormis pour les établissements publics et collectivités territoriales</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Statuts de la structure propriétaire et de la structure gestionnaire
<p>OÙ REMPLIR MON DOSSIER ?</p>	<p>Toutes les demandes de subvention se font sur le portail régional des aides en ligne à partir du formulaire suivant² :</p> <p style="text-align: center;">34.5 – CAP HÉBERGEMENT - AIDE SIMPLIFIÉE</p>

¹ : liste non exhaustive, la liste complète figurant dans le formulaire de demande de subvention

² : le formulaire est accessible après vous être connecté via votre compte

DE QUELLES RESSOURCES PUIS-JE DISPOSER ?

POUR ÊTRE CONSEILLÉ(E) DANS
L'ÉLABORATION DE MON PROJET

Je peux contacter :

Pour des informations sur **l'environnement touristique du projet** : l'Agence Départementale du Tourisme de mon département ou l'Office de Tourisme de mon territoire

POUR RENSEIGNER MON DOSSIER
DE DEMANDE DE SUBVENTION

Je peux contacter la Direction du Tourisme de la Région Centre-Val de Loire :
CAPHebergement@centrevalde Loire.fr